



## Succession somme non déclarée

-----  
Par nathaliebou

Bonjour,  
Mon père est décédé depuis deux ans.  
En 2006 , il avait hérité la somme d'environ 50 000 euros de son propre père.  
Est ce que cet héritage familial aurait dû apparaitre dans la succession car il n'en a pas été fait mention?  
Merci de vos réponses

-----  
Par ESP

Bonjour  
IL faudrait préciser, car à priori, cet héritage était inclus dans la masse successorale (banque, placement, investissement  
???)

-----  
Par nathaliebou

Excusez-moi mais je n'ai pas compris votre réponse. Qu'est-ce que je dois préciser ?